

DATE 10/08/2019

**EXPÉDITEUR** 

Margot DION, chargée de mission

DIRECTION / SERVICE ENVIRONNEMENT / Environnement, Sports Nature

REFERENCE
O:\DROME\DIRENVI\3\_ENVI\3.5\_NUCLEAI
RE\1-CLI\7-CLIGEET\5-SEANCES
PLENIERES\2019\PLEINIERE DU 26
JUIN\PLENIERE\COMPTE-RENDU

CONTACT: Margot DION TEL: 04 75 79 81 53

COURRIEL: clinucleaire@ladrome.fr

PIÈCES JOINTES

Présentations projetées en séance

Liste d'émargement

DESTINATAIRES

A Mesdames et Messieurs les membres et invités de la Commission Locale d'Information des Grands Equipements Energétiques du Tricastin

COPIE

Steven PRUNETA, Directeur de Cabinet

S/ COUVERT

**Isabelle POCHELON,** Responsable du Service Environnement Sports Nature

Laurent TROUILLET, Directeur de l'Environnement

Valérie BÉRANGER, DGA Aménagement

Jean-Luc BŒUF, Directeur général des service

**OBJET** 

Assemblée plénière de la Commission locale d'information des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin du 26 juin 2019

# **COMPTE-RENDU** DE REUNION

La Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET) a tenu sa première assemblée plénière de l'année le 26 juin 2019 de 9h00 à 12H00, à Suze la Rousse

41 membres et invités de la commission étaient présents (cf. liste en annexe) dont 27 titulaires disposant d'une voix délibérative (quorum atteint).

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

La Présidente de la Commission, **Madame Marie-Pierre MOUTON** (Conseil départemental de la Drôme), ouvre la séance à 09h00, le quorum étant atteint, et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités de la CLIGEET pour la première assemblée plénière de l'année.

#### Remerciements:

- la commune de Suze la Rousse et son Maire, Monsieur Michel RIEU, pour la mise à disposition de la salle communale,
- Monsieur Sabry HANI, Directeur de cabinet de la Préfecture de la Drôme.
- Monsieur Jean-Marie ROUSSIN, Vice-président au Conseil départemental de Vaucluse, Viceprésident de la CLIGEET
- Les membres de la CLI au titre des différents collèges (élus, organisations syndicales, personnes qualifiées, associations) qui siègent au sein de la CLI,
- Les représentants de l'ASN (Messieurs Richard ESCOFFIER, Eric ZELNIO et Ronan GUYADER).
- Les représentants d'EDF Tricastin (Messieurs Cédrick HAUSSEGUY, André ABAD, Denis BRUNEL et Madame Véronique FERDINAND),
- Les représentants d'Orano Tricastin (Messieurs Eric PLUCHE et Gilles CREST, Madame Nathalie BONNEFOY).

La Présidente précise que la séance est ouverte à la presse et remercie cette dernière de sa présence.

#### INTRODUCTION DE LA SEANCE PLENIERE

La Présidente introduit la séance plénière par un rappel de l'actualité de la CLIGEET, particulièrement dense en 2019

Concernant le réexamen périodique VD4

La Présidente souligne la mobilisation et l'implication de notre territoire sur ce sujet à enjeux. En témoignent les évènements et actions qui ont été engagés sur ce sujet à la fin de l'année 2018 (réunion publique, groupe de travail) et qui se poursuivront en 2019 (visite EDF) et 2020 (participation à l'enquête publique pour le réacteur numéro 1 du Tricastin). La Présidente remercie plus particulièrement les membres du groupe de travail CLIGEET dédié à la VD4, présidé par Jean-Marie ROUSSIN, pour la qualité des échanges qui ont eu lieu.

#### Concernant le nouveau PPI Tricastin

Récemment la CLIGEET a été saisie dans le cadre d'une consultation réglementaire portée par la Préfecture pour rendre un avis sur les modifications apportées au PPI Tricastin, suite à l'évolution de la doctrine nucléaire qui prévoit une extension du périmètre géographique du PPI. Un groupe de travail s'est réuni au mois de mai pour rédiger un projet d'avis qui a été adopté par le bureau de la CLI du 22 mai dernier, conformément au règlement de la CLIGEET. La Présidente salue à nouveau l'implication des 8 membres qui ont participé à ces travaux et qui ont permis de répondre à la demande de la Préfecture dans les délais impartis, qui étaient relativement courts.

• Concernant la réunion publique qui a eu lieu le 4 juin dernier à Valence sur le thème « Que faire des déchets issus du démantèlement des centrales nucléaires ? »

La CLIGEET a été sollicitée par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) qui porte l'organisation et la mise en œuvre du débat public qui a lieu dans le cadre du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR). La Présidente rappelle qu'entre 2013 et 2016 un groupe de travail CLIGEET s'est réuni à plusieurs reprises sur le thème du démantèlement et des déchets qui en sont issus. La Présidente rappelle qu'elle est intervenue le 4 juin pour partager dans le cadre du débat public une synthèse des travaux de la CLIGEET sur ce sujet, et valoriser ainsi la capacité de la CLI à conduire des réflexions prospectives, nourries par le pluralisme des échanges, pilier principal de l'identité de la Commission Locale d'Information.

Concernant les rencontres inter CLI du sud-est des 6 et 7 juin

La CLIGEET a participé aux rencontres des 10 CLI du quart sud-est, évènement qui a lieu tous les deux ans et organisé cette année par les CLI du département de l'Isère. Une quarantaine de personnes étaient présentes (dont 3 pour la CLIGEET: Messieurs Thierry LABOUR, Gilles REYNAUD ainsi que le secrétariat de la CLIGEET). Ce temps dédié aux échanges entre CLI, propice au partage sur les sujets à enjeux, a été particulièrement apprécié.

• Concernant la campagne de distribution d'iode et l'organisation de la réunion publique de la CLIGEET qui aura lieu le dernier trimestre 2019

Le sujet est porté par la Préfecture avec le concours actif d'EDF. Le calendrier fixé pour conduire les différentes actions de communication et d'information de la population s'étend d'avril à octobre 2019. La Présidente souhaite faire un rappel sur la place de la CLIGEET, qui doit rester conforme à la mission qui est la sienne et définie dans le code de l'Environnement « information, suivi, concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impacts sur l'environnement et les personnes ». La CLIGEET assurera sur ce sujet sa mission d'information dans le cadre de la réunion publique qu'elle doit organiser sur le dernier trimestre 2019 (09 octobre). La DREAL qui a déployé en 2018 une campagne d'information et de prévention sur les grands risques, a donné récemment son accord de principe, pour participer à cette réunion qui portera sur la thématique des risques industriels (« les bons réflexes » avec un focus sur le risque nucléaire et la campagne de distribution d'iode). Le choix s'est

porté sur ce thème afin qu'il soit d'une part cohérent avec l'actualité de la CLIGEET et d'autre part qu'il soit compréhensible et attractif pour le grand public.

Concernant l'exercice nucléaire PPI Orano Tricastin des 15 et 16 octobre 2019

La CLIGEET est associée aux réunions de pilotage en amont de l'exercice organisé par la Préfecture avec le concours de la Mission d'Appui à la gestion du Risque Nucléaire (MARN).

La Présidente fait ensuite un rappel concernant le cadre collaboratif que chacun est amené à respecter pour faciliter et apporter son concours à la qualité des travaux de la CLIGEET.

L'attention des membres et invités est attirée sur le niveau d'activité de la CLIGEET, particulièrement élevé pour l'année 2019. A ce titre, et pour rester fidèles aux valeurs qui sont celles de la CLI, la Présidente invite les membres et invités à les respecter et à apporter tout leur concours pour la réussite du cadre collaboratif qu'est celui de la CLI. Deux exemples :

- l'envoi des présentations en prévision des plénières dans un délai suffisant pour permettre leur diffusion à l'ensemble des membres par le secrétariat,
- une nécessaire stabilité, dans la mesure du possible, des membres titulaires ou suppléants, avec une information suffisamment en amont des séances plénières en cas de changement auprès du secrétariat de la CLI (impact sur le quorum).

La Présidente présente ensuite l'agenda 2019 de la CLIGEET (cf. diapositive « agenda de la CLIGEET », pièce jointe « Assemblée plénière du 26 juin 2019 ») :

Les réunions statutaires de la CLIGEET :

09/10/19 de 10h00 à 12h00 à l'Hôtel du Département : Bureau préparatoire de la seconde assemblée plénière

06/11/2019 de 09h00 à 12h00 salle Barjavel à la Préfecture : seconde assemblée plénière

o La réunion publique de la CLIGEET :

09/10/2019 en fin d'après-midi : salle Fontaine à Saint Paul Trois Châteaux

La réunion d'information sur l'exercice nucléaire PPI Tricastin du 15/16 octobre 2019 :

09/10/2019 consécutivement à la réunion publique de la CLIGEET (même endroit, salle Fontaine à Saint Paul Trois Châteaux)

Les rencontres organisées par l'ANCCLI :

18/10/19, conseil d'administration de l'ANCCLI à Paris

26/11/19, assemblée générale de l'ANCCLI à Paris

27/11/19, conférence annuelle des CLI à Paris

La Présidente rappelle que les débats sont enregistrés et pour faciliter la rédaction du compterendu, il est demandé aux membres et invités de bien vouloir se présenter à chaque prise de parole.

La Présidente remercie également les invités pour leurs présentations et remercie par avance chacun de respecter le temps de parole imparti afin de pouvoir laisser un temps suffisant pour l'échange et le débat, l'ordre du jour étant particulièrement dense.

Enfin, le compte-rendu de l'assemblée plénière précédente (06/12/2018) qui a été adressé en amont de la séance à l'ensemble des membres et invités est soumis au vote.

→ le compte-rendu de la séance plénière du 6 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité et financier 2018 de la CLIGEET – Secrétariat de la CLIGEET La présentation associée est annexée au compte-rendu, s'y reporter pour accéder aux contenus

Margot DION (Conseil départemental de la Drôme) fait une présentation synthétique du rapport d'activité et du compte-rendu financier pour l'exercice précédent, diapositives à l'appui (cf. diapositives « rapport d'activité 2018 synthèse » - « bilan financier 2018 synthèse » pièce jointe « assemblée plénière du 26 juin 2019).

Le rapport complet a été adressé en amont de la séance plénière et cet envoi n'a occasionné aucune remarque ou demande complémentaire.

### Concernant l'activité 2018 de la CLI

### · L'information du public

La réunion thématique de la CLIGEET le 30 novembre 2018 à Portes lès Valence sur le thème « Amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 Mwe »,

La diffusion de l'information principalement via la rubrique des CLI sur le site internet du Département de la Drôme et la presse locale.

#### Les activités internes de la CLIGEET

Deux assemblées plénières les 4 juillet et 6 décembre 2018.

La constitution d'un groupe de travail « 4<sup>e</sup> réexamen de sûreté nucléaire », présidé par Monsieur Jean-Marie ROUSSIN (12 membres et invités), dont les travaux devraient se poursuivre en 2019 et 2020.

#### Les activités externes de la CLIGEET

La participation de la CLIGEET à l'ANCCLI (assemblée générale le 6 novembre 2019 et conférence annuelle des CLI le 7 novembre 2019).

#### Concernant le bilan financier 2018 de la CLI

- Rappels usuels en préambule (calendrier d'élaboration et d'adoption du budget de la CLI, statut de la CLI qui, en qualité de régie du conseil départemental ne dispose pas de l'autonomie juridique et financière, financement des CLI assuré par l'Etat et les collectivités territoriales).
- Présentation des chiffres du bilan financier 2018; léger écart entre prévisionnel et réalisé (absence de saisine de la CLI au titre d'une consultation réglementaire). Les frais de gestion administrative et de fonctionnement restent à un niveau qui est stabilisé depuis plusieurs exercices.

La Présidente remercie Margot DION et tient à saluer suite à sa prise de poste le 1<sup>er</sup> mars 2019 son investissement au sein de la CLIGEET.

**Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD)** : fait remarquer que la réunion publique de Portes lès Valence ne portait pas sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 Mwe mais sur la prolongation de la durée de vie des réacteurs (suite à la demande d'EDF).

Madame Marie-Pierre MOUTON (Conseil départemental de la Drôme) prend note de la remarque de Monsieur Roland DESBORDES et soumet au vote, en l'absence de remarque et de question supplémentaire, le rapport d'activité et le bilan financier pour l'année 2018.

→ le rapport d'activité et le bilan financier pour l'année 2018 sont adoptés à l'unanimité.

## **BILAN ET ACTUALITES DE LA PLATE-FORME ORANO Tricastin**

La présentation associée est annexée au compte-rendu, s'y reporter pour prendre connaissance des contenus

Monsieur Eric PLUCHE, Directeur Sécurité Sûreté Environnement présente les points suivants :

## • Le bilan 2018 : environnement, radioprotection et sûreté

- Présentation des données chiffrées ORANO Tricastin (environnement, impacts radiologiques, radioprotection, sûreté).
- 1 inspection par semaine en moyenne faite par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

# Les actualités 2019 du site ORANO Tricastin

- La sécurité au travail, chiffres-clés (nette amélioration mais poursuite du travail en matière de prévention, mise en place d'un réseau de préventeurs avec les entreprises prestataires, typologie principale des accidents, ceux liés aux déplacements).
- La sûreté (bilan chiffré des évènements déclarés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

#### L'état d'avancement des projets industriels et organisationnels

Un site en cours de renouvellement, plate-forme qui a été modernisée pour répondre aux exigences en matière de sûreté (dans les 10 ans à venir, poursuite des investissements à hauteur de 100 M d'€/an). Focus sur l'usine de conversion Philippe COSTE (programme de mise en service et de fiabilisation des équipements).

Focus sur le nouvel atelier de traitement des déchets TRIDENT (chantier qui a démarré en 2018 ; la presse sera mise en service en 2020), budget de 30 M d'€.

Une plate-forme industrielle intégrée avec fin 2018 ORANO cycle qui devient l'exploitant nucléaire unique sur le site, travail de modification des organisations avec la mise en place de directions uniques (29/10/18, publication du décret autorisant le transfert des exploitants EURODIF, SOCATRI, SET, COMHUREX, AREVA vers Orano cycle et 18/12/18 publication de la décision de l'ASN). A noter la mise en place d'une seule direction du démantèlement (activité amenée à monter en puissance dans les années à venir).

### • Temps d'échanges et de débat avec l'assemblée

Monsieur Alain PECHERAND (CGT) fait remarquer que la mise en place d'un exploitant unique est certes une bonne idée mais cette réorganisation, concomitante aux nouvelles lois Macron, conduit à diviser la représentation du personnel par 5 ou 6 avec notamment la suppression du CHSCT. Ce n'est pas un bon message envoyé quand on parle de seuil de libération des aciers, de réduire la représentation du personnel, premier élément pour s'assurer que tout se passe normalement.

Par ailleurs, avec la modification des lois sur le suivi des salariés (qui seront à l'avenir moins suivis qu'avant), il risque d'y avoir moins de suivi sur la santé et la sécurité fait par les organisations syndicales; souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur ce point particulier car avant il y avait 50 représentants pour le site du Tricastin et aujourd'hui une dizaine seulement.

#### Monsieur Bruno CATOEN (CFDT):

1/ Concernant le démantèlement à venir assuré par ORANO avec une sous-traitance : est-ce que l'exploitant veillera au principe ALARA pour les intervenants ? Le cahier des charges sociales sera-t-il appliqué sur le volet cascade de sous-traitance/conditions accueil et de travail des salariés sous-traitants ?

2/ Monsieur CATOEN fait remarquer l'absence d'évocation dans la présentation de l'exploitant de la mise en service du bâtiment de rupture de charge, élément pourtant important pour la protection physique du site.

3/ Concernant le PPI et le PUI, il souhaiterait savoir si les sapeurs-pompiers ont été associés physiquement dans les exercices pour garantir la performance des secours.

4/ Concernant les recommandations du CSCE, intervention du CHSCT avec des préconisations (souligne que les représentants du personnel ne sont pas écoutés alors que ce sont des acteurs institutionnels de la sûreté et sécurité). Comment ORANO pense pouvoir faire évoluer la situation et prendre en compte ces observations ?

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) demande où en est ORANO sur le dossier de démantèlement de l'usine George Besse 1 ? Est-il déposé ? Quel est le calendrier ?

Monsieur Eric PLUCHE (ORANO) répond : ORANO sera effectivement maître d'ouvrage pour les opérations de démantèlement et fera appel à des prestataires extérieurs (les engagements du groupe dans le cadre du travail avec les partenaires seront pris en compte et mis en application).

Pour la rupture de charge, dans le cadre des mesures de protection du site (agressions extérieures), mise en place d'une installation au sud du site du Tricastin dont la vocation est de contrôler tout ce qui rentre sur le site concernant le partenariat avec les sapeurs-pompiers de <u>Pierrelatte</u>, les moyens sur le site du Tricastin permettent de faire face à deux incendies en simultané. Cependant, il y a des échanges réguliers avec les sapeurs-pompiers de Pierrelatte (connaissance des installations et spécificités des risques) et plus largement avec l'ensemble des forces de l'ordre susceptibles d'intervenir sur le site.

Concernant le décret George Besse 1, réception il y a un mois de l'avant-projet de décret. Idem pour l'INB 105. Aboutissement d'ici fin d'année, second semestre diffusion des deux décrets.

Les opérations physiques de démantèlement devraient démarrer d'ici 2023/2024 (durée prévisible, deux décennies) ; premières étapes : retrait des équipements dans les installations. Le processus réglementaire se poursuit et les décrets seront diffusés d'ici la fin de l'année.

Monsieur Eric PLUCHE, pour faire écho aux questions posées par Monsieur Roland DESBORDES en amont de la séance plénière, précise que concernant les déchets, le rapport TSN 2018 va être diffusé (les données concernant les déchets sur l'ensemble du site du Tricastin y seront).

Concernant les éléments adossés à la butte nord, Monsieur Eric PLUCHE propose de les aborder dans le cadre de la prochaine CI ORANO et répondre aux questions.

<u>Concernant les recommandations CSCE</u>, elles sont lues et prises en compte dans le cadre de la recherche permanente conjointe d'amélioration de la sûreté et de la sécurité. Les résultats démontrent que l'on va dans la bonne direction.

Aucune observation de l'ASN sur la présentation d'ORANO qui présentera ensuite son bilan.

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) rajoute que la liste existe et figure dans l'inventaire. Souhaite connaître le devenir des déchets entreposés sur le site par type de déchets. Aurait souhaité que sa question soit traitée aujourd'hui.

Monsieur Eric PLUCHE (ORANO) s'engage à répondre lors de la prochaine séance plénière de la CLIGEET en prenant les principales familles de déchets et en présentant les principales perspectives de traitement et d'évacuation.

# **BILAN ET ACTUALITES DE LA CENTRALE EDF Tricastin**

La présentation associée est annexée au compte-rendu, s'y reporter pour prendre connaissance des contenus

## Monsieur Cédrick HAUSSEGUY et Monsieur André ABAD présentent les points suivants :

- La production, légèrement inférieure aux objectifs
- Les arrêts pour maintenance

26/01/18, visite partielle de l'unité 2.

03/02/19, blocage d'un assemblage de combustible (événement rare mais maîtrisé en terme d'exploitation).

06/04/19, arrêt pour simple rechargement de l'unité 4.

01/06/19, visite décennale de l'unité 1 (chiffre-clés, quatre épreuves réglementaires dont l'auscultation de la cuve du réacteur, le contrôle d'étanchéité du circuit primaire et du circuit secondaire, le test de résistance et d'étanchéité de l'enceinte du bâtiment réacteur).

Des modifications pour rehausser le niveau de sûreté (stabilisateur de corium, renforcement de la tenue au séisme de nombreux équipements, le raccordement de tous les équipements post fukushima, le renforcement des systèmes de confinement du bâtiment réacteur).

Zoom sur deux chantiers post Fukushima (renforcement sismique des filtres à sable et diesels d'ultime secours).

Des chantiers phares de maintenance (changement de rotor de l'alternateur, travaux sur les tambours filtrants de la station de pompage...).

Présentation du planning de la visite décennale de l'unité (2014 à 2019) et des activités déjà réalisées. Le grand carénage se poursuivra jusqu'en 2023 pour rehausser le niveau de sûreté et intégrer le retour d'expérience de Fukushima.

#### • Les résultats (sûreté, radioprotection, sécurité, environnement et transport)

<u>En matière de sûreté</u>, la\_situation est jugée comme étant plutôt satisfaisante. La maîtrise de l'incendie est une priorité, beaucoup d'actions déployées sur le terrain (plan spécifique évalué par WANO, organisation internationale des exploitants nucléaires, comme étant de bon niveau).

<u>En matière de radioprotection</u>, EDF reste vigilant sur le respect des conditions d'entrée en zone contrôlée et la maîtrise de la contamination.

<u>En matière de sécurité</u>, bonne maîtrise des risques majeurs (chutes de hauteur, tir radio) ; vigilance sur le risque plain-pied pouvant entraîner une chute au sol (journée sécurité le 23 mai avec des ateliers pédagogiques).

En matière d'environnement, vigilance sur le confinement liquide et partage des bonnes pratiques avec les autres CNPE de la vallée du Rhône.

#### Invitation des membres de la CLIGEET à deux visites du bâtiment réacteur

04/09/19 de 14h00 à 16h00 17/09/19 de 09h00 à 11h00

Attention, dates susceptibles d'être ajustées en fonction des activités en cours.

Intervention de **Monsieur Richard ESCOFFIER (ASN)** concernant l'événement du blocage de combustible (événement récurrent sur le Tricastin déjà survenu il y a 10 ans). L'ASN a fait deux inspections (une réactive et une autre au moment du rechargement) et a été interpellée car l'événement s'est reproduit. Une interrogation quant à l'efficacité des parades était légitime (les inspections ont montré que les parades étaient et restaient pertinentes. Par contre, les parades définies il y a 10 ans n'ont pas été appliquées avec suffisamment de rigueur (constaté sur les images vidéos). Il s'agit donc d'un événement qui n'est pas anodin au niveau de la sûreté et qui ne se produit pas fréquemment.

# • Temps d'échanges et de débat avec l'assemblée

Monsieur Thierry LABOUR (CCI) souhaite revenir sur la visite de terrain au CNPE EDF proposée aux membres du groupe de travail VD4. Quatre membres étaient présents. Cette visite a été l'opportunité de voir comment se déroulait le contrôle de la cuve. Un des membres présents, Philippe TELLIER, a soulevé une question (interrogation partagée par les autres membres du groupe) concernant l'incidence des outils et matériels d'analyse de la cuve qui ont beaucoup évolué. Les matériels étant actuellement beaucoup plus performants, comment peut-on raccorder les mesures faites avec l'ancien matériel et les mesures actuelles réalisées ? Comment raccorder les mesures avant et les mesures après ? Souhaiterait avoir le point de vue de l'ASN.

Monsieur Patrick ROYANNEZ (FRAPNA) est étonné de la réponse de l'ASN selon laquelle les indications mises en place n'ont pas été respectées. Il est également interpellé par le suivi des règles données par l'ASN car l'événement est déjà survenu 3 fois. On pourrait considérer être sur un événement de niveau 2 (récurrence, incident grave qui inquiète pour l'avenir, enfants et public à proximité). Concernant la fuite du circuit primaire sur le circuit secondaire, avec un débit de fuite qui ne doit pas dépasser 230 litres/heure (le débit ayant été dépassé, le réacteur aurait dû être dépressurisé) : le 30 juin le réacteur n'a pas été dépressurisé. Pourquoi les consignes n'ont pas été appliquées pour limiter le risque ? Que devient l'eau du circuit secondaire ? Est-elle à terme rejetée dans le canal du Rhône ? Concernant le grand carénage, le réacteur numéro 1 reçoit de l'uranium appauvri ajouté avec du plutonium provenant de la Hague. On peut donc s'inquiéter de l'avenir du grand carénage et du suivi des réacteurs VD4. Attention, la raison économique ne doit pas primer sur la raison de sûreté.

Monsieur Bruno CATOEN (CFDT) est étonné de ne voir aucune donnée sur l'impact environnemental dans le cadre de la présentation faite par EDF. Quelles sont les modalités de rejet des effluents ? Est-ce qu'EDF applique toujours le cahier des charges sociales (cascade de sous-traitance, conditions de travail des travailleurs sous-traitants ?).

Monsieur Cédrick HAUSSEGUY (EDF), concernant l'assemblage du combustible, pour ce qui est de la situation de sûreté, le combustible est resté confiné. Il s'agit d'un événement rare à prendre en compte en termes de retour d'expérience. L'événement a été déclaré de façon transparente et l'on peut souligner l'absence de dispersion du produit radioactif, l'absence de mise en danger du public et des salariés. L'événement a donc été déclaré en juste mesure par rapport aux risques qu'il a présenté.

Monsieur André ABAD (EDF), précise que <u>concernant la communication sur l'événement lié à l'assemblage du combustible</u>, celle-ci a été très réactive car l'ASN a été informée la nuit même au cours de laquelle l'événement de blocage du combustible est survenu. La CLIGEET et les élus autour de la centrale ont été informés dans la nuit de samedi à dimanche et les salariés et les entreprises partenaires qui interviennent sur le site ont été informés dès le lundi matin.

Monsieur Cédrick HAUSSEGUY (EDF), concernant la fuite primaire, supérieure à 230 litres/heure, la fuite a bien été confinée et il n'y a donc aucun passage sur le circuit secondaire et à l'extérieur. Quand la fuite est récupérée dans le plancher, elle est traitée et confinée. Il existe des dispositifs dans l'exploitation pour compenser la fuite ainsi qu'une surveillance permanente des fuites. Il explique qu'il y a différentes procédures qui sont suivies par les équipes de conduites en cas de fuite. Elle doit être stoppée pour revenir dans la valeur standard pour poursuivre l'exploitation; dans le cas contraire, le réacteur est arrêté (les équipes de conduite respectent donc les procédures définies en fonction du niveau de la fuite, de sa durée et de la capacité rapide des équipes à intervenir). En conclusion sur ce sujet, une fuite d'eau sur le circuit primaire n'est pas une fuite d'eau vers l'extérieur et il n'y a pas eu de dispersion de produit ou contamination à l'extérieur du site en l'espèce.

Concernant le Mox, que le réacteur nucléaire soit moxé ou pas, la sûreté doit être garantie (les procédures de manipulation des assemblages sont identiques quel que soit l'assemblage combustible). Par contre quand le réacteur contient du plutonium, on applique une procédure d'interdiction et de surveillance. Les activités de manutention ont lieu dans des conditions très strictes pour garantir la sécurité et la sûreté.

Monsieur André ABAD (EDF) rappelle qu'un des objectifs fixé par l'ASN dans le cadre des réexamens périodiques prévoit <u>le renforcement de la sûreté sur les piscines du bâtiment combustible</u> avec la création d'un nouveau circuit qui sera plus robuste au séisme, et des travaux de renforcement sur le circuit de refroidissement ce qui permettra une amélioration notable, conformément aux objectifs fixés par l'ASN.

Concernant la nouvelle MIS, les défauts de la cuve sont issus de sa fabrication et suivis depuis 1999 (périodicité décennale) et des contrôles intermédiaires sont réalisés. Il n'y a pas de procédure de recollement ou d'adéquation.

<u>Sur les rejets d'effluents</u>, le processus est bien identifié par rapport à l'arrêté de rejet : les effluents radioactifs sont conservés dans des bâches pour les faire décroître et une fois les conditions requises atteintes, les rejets sont réalisés avec un phénomène de dilution et des prélèvements en aval de la centrale sont effectués pendant le rejet (leurs résultats sont transmis à l'ASN et sont disponibles publiquement).

Monsieur Cédrick HAUSSEGUY (EDF): concernant le cahier des charges sociales, celui-ci est respecté par EDF (niveau de sous-traitance, dispositions sociales valables pour l'ensemble du groupe EDF, suivi médical de tous les intervenants et suivi des conditions d'hébergement à l'extérieur de la centrale et des conditions à l'intérieur de la centrale comme la température des locaux, la restauration...). Les conditions de surveillance médicale de l'ensemble du personnel sont identiques, qu'il s'agisse de salariés EDF ou de prestataires.

Monsieur Richard ESCOFFIER (ASN) rajoute en complément <u>que la nouvelle MIS</u> utilisée a montré des indications qui n'étaient pas connues en 1999. L'ASN a alors demandé à EDF d'aller chercher l'ancienne machine pour vérifier si les défauts étaient déjà existants et non détectables avec l'ancienne machine. La cuve fait l'objet d'un contrôle renforcé tous les cinq ans et on constate pour l'instant que les défauts sur la cuve n'évoluent pas.

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD), <u>concernant la fuite</u> voudrait savoir à quel endroit elle a eu lieu. Souhaiterait également avoir l'historique des rejets liquides dans l'environnement et ceux à venir. Quelles mesures ont été effectuées pour vérifier que l'arrêté a été respecté? Il voudrait être averti à l'avenir lorsque les rejets seront réalisés.

**Monsieur Cédrick HAUSSEGUY (EDF) :** il s'agit d'une fuite sur le système FPE (collecte de fuite et sur circuit de collecte) survenue suite à une valve défaillante. <u>Concernant les effluents</u>, les mesures sont réalisées périodiquement dans le cadre de l'arrêté de rejet dans le canal Mondragon en aval de la centrale (comptabilisation périodique et permanente). L'arrêté de rejet impose des limites réglementaires, rapports quotidiens publiés mensuellement.

Monsieur André ABAD (EDF) ajoute qu'il est délicat d'informer des rejets qui seront effectués (en raison de la variation de charges et du remplissage des bâches). Il n'existe par ailleurs aucun délai de prévenance sur le sujet.

Monsieur Cédrick HAUSSEGUY (EDF) rappelle que les rejets sont publiés dans l'activité de la centrale.

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) souhaiterait avoir les modalités de rejet et les documents remis par l'exploitant à l'ASN pour vérifier que les limites ont été respectées.

Monsieur Richard ESCOFFIER (ASN), précise que c'est le travail de l'ASN de contrôler qu'EDF respecte ses autorisations de rejet. Le bilan annuel est un document très dense et y rajouter des données mesurées de façon quotidienne risque de l'alourdir. En tout état de cause les preuves matérielles existent puisque EDF a l'obligation de les adresser à l'ASN.

Bilan des actions du contrôle des installations nucléaires du Tricastin en 2018 La présentation associée est annexée au compte-rendu, s'y reporter pour prendre connaissance des contenus

En introduction, Monsieur Richard ESCOFFIER précise qu'il a changé de fonction depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour devenir le chef du pôle réacteur à eau sous pression EDF en lieu et place de Monsieur Olivier VEYRET. Monsieur Eric ZELNIO remplace Monsieur Richard ESCOFFIER et Monsieur Ronan GUYANER est un des deux inspecteurs chargés de la centrale EDF.

Le contrôle de l'ASN s'appuie sur 3 processus ; le rapport annuel est présenté au Parlement, au public et à la presse.

La présentation d'aujourd'hui doit permettre de faire un retour plus approfondi dans le cadre de la CLI.

Messieurs Richard ESCOFFIER, Ronan GUYADER et Eric ZELNIO présentent les points suivants :

- Chiffres-clés du bilan de contrôle du Tricastin
- Contrôle du CNPE EDF présentation par Monsieur Ronan GUYADER

Chiffres-clés et bilan de la centrale EDF du Tricastin pour 2018 : suivi des installations, évènements significatifs et bilan des inspections.

<u>En matière de sûreté nucléaire</u>, l'ASN considère que les performances de la centrale rejoignent globalement l'appréciation générale des performances que l'ASN porte sur EDF avec cependant une fragilité dans la rigueur d'exploitation à l'automne (12 évènements significatifs en septembre et octobre 2018). L'ASN relève que la centrale reste fragile dans le domaine des essais périodiques. Les arrêts pour maintenance programmée et le renouvellement partiel du combustible de la campagne 2018 ont été maîtrisés de manière globalement satisfaisante.

<u>En matière de radioprotection</u>, les performances du CNPE sont en retrait par rapport à la moyenne nationale (lacunes dans la prise en charge des contamination détectées par les portiques de contrôle et pilotage de cette question pas suffisant dans le système de gestion intégré).

<u>Pour ce qui est de la protection de l'environnement,</u> l'ASN estime que les performances de la centrale sont contrastées (fragilité persistante sur les systèmes de traitement des effluents radioactifs et la question du confinement des effluents liquides), la gestion des déchets reste perfectible.

<u>Perspectives 2019</u>: 1ère visite décennale pour le réacteur numéro 1 qui a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2019, une amélioration attendue d'EDF par l'ASN sur les points suivants (maîtrise des risques liés à l'incendie, le confinement des liquides, la radioprotection).

# • Contrôle des autres installations – présentation par Monsieur ZELNIO

INB	Appréciation générale	Points de vigilance	Attentes de l'ASN en 2019
BCOT	Niveau de sûreté globalement satisfaisant Respect des engagements du réexamen de sûreté	Poursuite du transfert des activités et début du démantèlement des outillages en vue de la cessation définitive de l'activité	Fourniture d'un dossier de demande de démantèlement
Orano Cycle	Inspections menées en 2018 satisfaisantes et notamment l'inspection dédiée à l'organisation de crise	Surveillance des entreprises prestataires Gestion des déchets	Britishing of Feb. Supple Section 1997
SET GB2	Niveau de sûreté satisfaisant en 2018	Robustesse de la fonction de refroidissement des contenus d'UF6	Continuer à alimenter le retour d'expérience de l'élimination des premiers pièges à charbon avant d'envisager d'étendre leur remplacement
EURODIF GB 1	Principaux potentiels de danger ont été éliminés, l'exploitant est passé en phase de surveillance (l'instruction du dossier de démantèlement en cours de finalisation)	et des substances	Le maintien de la conformité des installations L'ancrage de la rigueur des rondes de surveillance et de la gestion des déchets Le fonctionnement pérenne de l'installation du confinement hydraulique qui vise à traiter une pollution ancienne de la nappe par des substances chimiques
Ateliers supports ex SOCATRI	Le niveau de sûreté opérationnelle des ateliers de maintenance de traitement des effluents et de conditionnement des déchets est satisfaisant pour l'année 2018. Finalisation de l'instruction pour installation de l'atelier TRIDENT	Maintien de la rigueur d'exploitation et surveillance des entreprises prestataires Poursuite de la mise en œuvre des engagements post-réexamen de sûreté	Finalisation des engagement liés au réexamen de sûreté Démantèlement des ateliers à l'arrêt Suivi du chantier Trident

Conversion de l'uranium ex COMURHEX	Production de fluoration qui a stoppé le 31/12/17 Finalisation de l'instruction du dossier de démantèlement Essais des nouvelles unités de productions de COMHUREX 2 qui se sont poursuivis en 2018	Maintien de la rigueur d'exploitation et de la culture de la sûreté.  Maintien du confinement et de la protection des aires et entreposages de COMURHEX 1 encore présents.  Difficultés rencontrés lors des essais du démarrage de COMURHEX 2	Mise en actif de COMHUREX 2 dans des conditions satisfaisantes avec un niveau élevé de rigueur d'exploitant (en tirant des enseignements du fonctionnement de l'usine Comhurex 1 et des essais de démarrage déjà réalisés)
Chimie de l'uranium (TU5-W)	L'exploitation des usines TU5 et W est satisfaisante en matière de sûreté nucléaire ; mise en service de la nouvelle unité d'émission en 2018 qui répond aux exigences post Fukushima	Modification de la gestion des déchets de la zone P18 et reconfiguration de son merlon de protection Rigueur de la gestion des déchets (vue en inspection)	La poursuite de la mise en œuvre des engagements post-réexamen de sûreté La gestion des déchets selon les référentiels applicables
Laboratoire d'analyse ATLAS	Mise en service autorisée par l'ASN en mars 2017 et 1ers échantillons d'UF6 analysés en avril 2018	La conformité à la sectorisation incendie, la surveillance des entreprises prestataires et la gestion des déchets	La finalisation de la mise en service des équipements UF6 dans des conditions satisfaisantes La poursuite de la mise à jour de la documentation opérationnelle (gestion des déchets, charge calorifique, suivi des entreprises prestataires)
Parcs uranifères	2 INB issus de la dé classification INBS (INB 178 et INB 179)		Une mise à jour du référentiel aux standards INB (dont locaux de crise)

#### · Temps d'échanges et de débat :

**Monsieur Alain PECHERAND (CGT):** pour les déchets, il semble qu'un transfert de déchets soit en projet d'une INB vers une INBS. Quelle est la raison de ce transfert ? Au nord et au sud du site, deux usines travaillent sur les déchets, quel regard de l'ASN sur ces installations ?

Monsieur Patrick ROYANNEZ (FRAPNA): pour le nucléaire, qualifier un niveau de sûreté de « globalement » satisfaisant est insuffisant; qu'en est-il de la tenue de la digue (peut-elle résister à un séisme de forte intensité?). Les membres de la CLIGEET peuvent-ils bénéficier d'une visite lors d'un contrôle effectuée par l'ASN sur le site d'EDF?

Monsieur Richard ESCOFFIER (ASN): <u>concernant le transfert des déchets</u>, il y a effectivement un transfert entre l'INB et l'INBS et inversement (l'ASN est informée ; elle n'a pas à autoriser l'envoi des déchets mais s'assure de leur destination). Concernant TRIDENT, c'est une installation nucléaire civile qui remplace une INBS (l'ASN fait des réunions régulières avec l'ASND). Il est précisé qu'à terme les INBS deviendront civiles et reviendront donc sous le contrôle de l'ASN.

<u>Concernant TRIADE</u>, l'installation qui a un statut d'ICPE (placée en conséquence sous le contrôle de la DREAL du Vaucluse avec diverses activités) doit respecter l'arrêté préfectoral. Monsieur Richard ESCOFFIER rappelle que les déchets des INB ne sont pas stockés dans les ICPE.

Concernant le « globalement », il est rappelé qu'il est complexe de synthétiser l'action de l'ASN de contrôle en quelques lignes ; il s'agit d'une approche relative (situation des sites les uns par rapport aux autres, la notion de « moyenne » est pertinente car la sûreté évolue en continu et il est donc compliqué de se faire une idée précise).

Concernant la tenue de la digue, l'ASN va prescrire un renforcement (résistance aux séismes). EDF a déposé un dossier et le processus administratif est en cours ; les travaux devraient avoir lieu en 2023 (date qui n'est pas encore fixée par l'ASN).

Monsieur Cédrick HAUSSEGUY (EDF) a donné son accord favorable pour des visites phares et majeures (comme l'inspection de la cuve) mais n'acceptera pas les visites sur toutes les activités (épreuve de l'enceinte hydraulique) pour des raisons de sécurité. Deux autres dates de visites ont été proposées en septembre aux membres de la CLIGEET.

Monsieur Bruno CATOEN (CFDT): sur le site Tricastin est-ce que l'ASN contrôle l'installation ou la DREAL?

Le nouveau périmètre du PPI augmente les ICPE nucléaires. Pourquoi ne sont-elle pas rattachées à la CLIGEET ?

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD) regrette que ces installations (ICPE) gérées par des entreprises privées ne rentrent pas dans le périmètre des compétences de l'ASN (retour négatif des travailleurs sur le respect des normes habituelles du secteur). Concernant la réparation de la digue fin 2017, est-ce que l'ASN est satisfaite de ces travaux ? On aurait imposé des éléments supplémentaires à EDF (des sacs de sable).

Monsieur Richard ESCOFFIER (ASN): concernant le LE1, c'est une installation qui fabrique des sources sous contrôle de l'ASN (installation de santé publique). Or c'est le statut d'INB qui fait rentrer dans le périmètre de la CLIGEET. Pour ce qui est de la digue, EDF a installé des big bags de sable ; l'ASN a considéré qu'ils ne constituaient pas de barrières suffisantes de sûreté (d'où à l'époque la demande d'arrêt du réacteur pour réaliser des travaux supplémentaires qui ont été évalués comme étant satisfaisants en l'absence de découverte de nouvelles fragilités de la digue). A terme, il faudra envisager des travaux de renforcement de la digue plus pérennes.

# Focus sur deux sujets d'actualité pour la CLIGEET : PPI Tricastin et campagne d'information et de distribution de prise d'iode

La présentation associée est annexée au compte-rendu, s'y reporter pour prendre connaissance des contenus

Intervention de Monsieur Sabry HANI qui précise en introduction qu'il constate qu'il y a une expertise très différenciée sur le nucléaire au sein de la CLIGEET et attire l'attention des membres sur la nécessité, en prévision de l'élargissement du périmètre géographique du nouveau PPI, de bien veiller à se montrer très pédagogique dans les contenus présentés et les débats.

La CLIGEET est remerciée pour les retours qu'elle a fait sur le projet du nouveau PPI (70% de ces remarques ont été prises en compte tant sur le fond que sur la forme). Un courrier va être adressé dans les prochains jours à la CLIGEET.

Concernant la question de la participation de la CLIGEET aux exercices de crise à venir (15 et 16 octobre), Monsieur Sabry HANI ne voit aucun inconvénient à ce que les membres soient présents mais dans un cadre précis (nombre de participants limité).

#### • Le nouveau PPI 2019

Le PPI est en cours de signature auprès des 6 préfets concernés. Il intègre la nouvelle doctrine post Fukushima avec un élargissement de la zone PPI de 10 à 20 km et la phase d'évacuation immédiate des populations sur 5 km et à 360 degrés autour du CNPE en cas de fusion du cœur.

Chiffres-clés : 208 000 habitants, 76 communes, 26 communes dans la Drôme, 19 communes dans le Gard, 19 communes dans le Vaucluse et 12 communes dans l'Ardèche.

L'exercice d'écriture du PPI a été très complexe (tous les processus envisagés, y compris la phase d'extrême évacuation). Le document a été obtenu en version complète tardivement afin de fournir un document le plus complet possible (cf. validation SNCF pour l'évacuation par voie de train).

La doctrine qui s'est appliquée est celle du Préfet coordonnateur (Préfet de la Drôme) qui consiste à retenir l'intégralité des communes.

Le département de la Drôme est particulièrement impacté (ajustements nécessaires avec le PPI CRUAS et le PPI SAINT ALBAN dans une logique de protection de la population).

#### Campagne d'information et de distribution de comprimés d'iode

Acculturation sur l'iode qu'il faudra faire ensemble. Présentation des informations communiquées dans le cadre de la campagne de distribution de comprimés d'iode :

- conduites à tenir en cas d'accident nucléaire,
- les actions de protection de la population en cas d'accident d'une centrale nucléaire avec la mise à l'abri sur 2 km en cas d'accident à cinétique rapide avec rejet ou risque de rejet, l'évacuation sur 5 km si risque de fusion du combustible nucléaire, l'interdiction de consommer des produits non protégés,
- les actions de protection de la population en situation d'urgence avec un focus sur l'ingestion d'iode,
- 3 objectifs principaux de la campagne : développer une culture de la radioprotection chez les citoyens, sensibiliser les particuliers et ERP au retrait nécessaire des comprimés d'iode en pharmacie, favoriser un fort taux de retrait des comprimés d'iode en pharmacie,
- calendrier de la campagne de distribution d'iode pour l'année 2019,
- moyens de communication de la campagne.

L'ASN précise que nous sommes tous des relais de l'information sur les risques et les conduites à tenir (deux risques sur le site du Tricastin chimique et radiologique, les conséquences ne sont pas les mêmes). Le temps pendant lequel on est exposé étant déterminant, il ne faut pas hésiter à rappeler que le confinement réduit l'exposition des personnes).

#### Temps d'échanges et de débat

Monsieur Roland DESBORDES (CRIIRAD): il y a une dizaine d'années l'ASN souhaitait maîtriser l'urbanisme dans la zone PPI. Où en est cette idée? Avec l'élargissement aux 20 km, est-ce encore applicable?

Monsieur Patrick ROYANNEZ (FRAPNA): le projet de PPI a été communiqué tardivement à la CLI et expurgé dans la mesure où l'annexe 2 n'a pas été communiquée. Rappel, l'ANCCLI et l'ASN demandaient que le périmètre du PPI soit porté à 80 km. Concernant la prise d'iode, pour être efficace celle-ci doit être prise deux heures avant l'événement, une prise 6 heures après l'accident peut être efficace pour l'iode 131. Quid de la responsabilité des enseignants dans l'administration des comprimés d'iode en cas d'allergie à l'iode ?

**Monsieur Thierry LABOUR (CCI)**: combien d'appels ont été reçus sur le numéro vert mis à disposition par la Préfecture ?

Monsieur Bruno CATOEN (CFDT): attention le courrier informant la population de la campagne de distribution d'iode est arrivé avec des prospectus publicitaires, il faudrait être vigilant sur ce point pour la prochaine distribution.

Monsieur Sabry HANI (Préfecture): il est précisé qu'un enseignant qui refuserait de donner de l'iode alors que l'ordre en a été donné par le Préfet serait en faute professionnelle. L'ensemble des prescripteurs doit veiller à ce que les personnes vulnérables prennent l'iode (il s'agit d'une décision publique qui n'entraîne pas de responsabilité particulière de l'enseignant; il en est de même sur la question de l'évacuation). La préfecture demandera à la Direction Générale de l'Enseignement National (DGEN) d'évoquer ces deux points dans une communication à destination des enseignants et des établissements accueillant des scolaires.

<u>Concernant le numéro vert</u>, il s'agit d'un numéro national mais la Préfecture va demander si une extraction par territoire peut être faite.

<u>Concernant l'envoi du prochain courrier</u>, une vigilance particulière sera mise en place afin qu'il ne soit pas pris pour une publicité.

<u>Sur la maîtrise du développement urbain</u>, économique et social du territoire, une question identique se pose pour les risques inondation, glissement de terrain... Un équilibre est à trouver entre la logique d'attractivité du territoire et la sûreté des citoyens.

Monsieur Richard ESCOFFIER (ASN): le risque nucléaire est différent avec des seuils plus contraints. L'ASN émet une centaine d'avis par an sur les projets impactés par le site nucléaire. Pour le risque chimique, il existe un PPRT pour le site du Tricastin (ORANO et SODEREC) et un autre dispositif qui s'appuie sur une circulaire de 2010. L'ASN a rédigé un guide de maîtrise de l'urbanisation.

Concernant la question de l'allergie à l'iode, elle est très rare et dans cette hypothèse, il appartient au médecin de trouver une solution alternative (les réunions organisées à destination des professionnels de santé doivent justement informer ces derniers afin qu'ils puissent conseiller au mieux les personnes qui habitent dans la zone PPI).

**Monsieur Sabry HANI (Préfecture) :** la distribution des courriers est encore en cours ; des erreurs d'adressage ont été constatées. Il y aura une reprise des fichiers d'adressage au niveau national.

Madame Marie-Pierre MOUTON (Conseil départemental de la Drôme) : sur la question de la recomposition de la CLIGEET, une réflexion est en cours avec pour objectif de préserver la représentativité au sein de l'entité de la CLI. Un travail est mené pour pouvoir faire une proposition équitable.

Monsieur Sabry HANI (Préfecture): souhaite que le texte réglementaire laisse de la souplesse (réfléchir à des groupes de travail localisés, le nombre de membres des CLI étant croissant; souligne la double culture au sein des CLI avec des personnes bien informées et d'autres moins familiarisées avec ce secteur et la nécessité d'intégrer dans la réflexion le fait de répondre aux besoins de chacun).

Monsieur Thierry LABOUR (CCI): sur la question de la représentation, la CLI de CRUAS a décidé d'inviter la totalité des maires du nouveau PPI; il faut être vigilant à ne pas créer trop de différences entre les CLI.

Madame Marie-Pierre MOUTON (Conseil départemental de la Drôme) : il faudra capitaliser sur les bonnes pratiques des autres CLI concernant la question de la recomposition de la CLIGEET.

**Monsieur Richard ESCOFFIER (ASN)** précise que lors de la dernière assemblée plénière de la CLI de CRUAS, le Président a soumis 4 propositions à la CLI (attention si toutes les communes sont intégrées, impact sur l'équilibre des autres collèges). Aucune décision n'est prise pour l'instant, les membres de la CLI doivent donner leur avis.

Madame Marie-Pierre MOUTON (Conseil départemental de la Drôme) indique que l'approche sera similaire dans la Drôme afin de trouver le juste équilibre entre les différentes représentations (communes/intercommunalités...).

**Monsieur Patrick ROYANNEZ (FRAPNA)** préconise un travail collectif entre représentants de la CLI pour faire une formation au niveau des communes qui seront nouvellement intégrées dans le PPI.

Monsieur Bruno CATOEN (CFDT) interroge EDF sur l'impact de la canicule sur le fonctionnement des réacteurs.

Monsieur Cédrick HAUSSEGUY (EDF) indique qu'à ce jour, aucun impact connu des températures prévisionnelles sur la production.

Constatant l'épuisement des débats, Madame Marie-Pierre MOUTON lève la séance malgré un ordre du jour chargé.

Elle remercie l'ensemble des membres pour leur présence ainsi que les intervenants pour leur présentation.

La prochaine assemblée plénière se tiendra le mercredi 6 novembre 2019 à la Préfecture de Valence.

Marie-Piè re MOUTON Présidente de la CLIGEET Présidente du Conseil départemental de la Drôme